

Les crédits

Mme Clancy: Madame la Présidente, je dirai, très brièvement, qu'il y a une vieille théorie voulant que les femmes ne soient pas bonnes avec les chiffres. Pour ma part, je tiens à dire au député que j'ai de la difficulté avec les chiffres.

Je n'ai pas entendu le discours du député de Glengarry—Prescott—Russell. . .

Mme Grey: Moi aussi, mais j'arrive à saisir ce qu'on veut dire par le rapport de six pour un.

Mme Clancy: Je ne doute pas que la députée de Beaver River soit capable de le faire. En fait, en sa qualité d'enseignante, elle a été formée pour le faire. Quant à moi, j'ai une formation en envolées oratoires, comme la députée l'a si gentiment dit. Je vais m'en tenir à mes compétences.

Je n'ai pas entendu le discours du député de Glengarry—Prescott—Russell. Mais j'ai bien entendu celui du député de Kootenay Ouest—Revelstoke. Comme je l'ai dit très clairement, j'ai fait une déclaration à propos des cotisations du député de Glengarry—Prescott—Russell en sa qualité de député provincial et fédéral et du fait qu'il avait, purement et simplement, le droit d'être entendu sans qu'on mette en doute ses intentions.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je voudrais informer la Chambre, conformément au paragraphe 33(2) de la Chambre, qu'en raison de la déclaration ministérielle, les initiatives ministérielles seront prolongées de sept minutes.

[Français]

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Madame la Présidente, la motion que nous avons devant nous aujourd'hui se lit comme suit:

Que la Chambre presse le gouvernement de remplacer le régime de retraite des parlementaires par un régime de retraite qui reflète les normes actuelles des régimes de retraite du secteur privé avec une contribution maximale conforme à la Loi de l'impôt sur le revenu.

C'est une formulation extrêmement boiteuse, à cause du fait que l'on réfère aux normes actuelles des régimes de retraite du secteur privé. Quel régime de retraite du secteur privé? Le régime de retraite en vigueur pour les cadres de General Motors, de Chrysler Canada ou d'employés de petites ou moyennes entreprises de l'est de Montréal? Ce ne sont pas du tout les mêmes normes. La motion est déjà boiteuse de par son libellé. Évidemment, lorsque c'est boiteux dans son libellé, on peut penser que c'est boiteux aussi de par sa conception, et que bien des choses manquent dans cette motion—là et manqueront tout au cours du débat, surtout par ceux qui l'ont proposée.

• (1240)

L'élément que nous considérons, du côté de l'opposition officielle, c'est que le régime de retraite des députés ne peut être dissocié de la question de la rémunération des députés, finalement de toute l'enveloppe budgétaire qui est allouée aux députés.

Ainsi, si les députés étaient payés 200 000 \$ par année, comme c'est le cas aux États-Unis, on pourrait comprendre qu'un régime de retraite devrait être extrêmement réduit, sinon inexistant. Dans l'autre hypothèse où le salaire d'un député est très faible, comme ça peut être le cas actuellement, on peut comprendre que le régime de pensions puisse être plus élevé. C'est

indissociable. Il ne faut pas chercher à compartimenter cela comme on peut le faire avec un sous-marin pour lui éviter de s'effondrer.

C'est faire, à mon avis, de la petite politique que de s'attaquer à un item où il est facile de soulever des passions, en disant: «Regardez ces gens, à la Chambre des communes, ils sont trop payés, ils ont trop d'avantages, ils ont trop de privilèges, ils ont un cirreur, ils ont des gens pour leur couper les cheveux. . .» et d'autres pour fendre les cheveux en quatre. Il me semble qu'il faut regarder ça de façon beaucoup plus globale et c'est effectivement la voie dans laquelle nous l'envisageons.

Nous envisageons cette question très sereinement, d'autant plus que, madame la Présidente, vous connaissez le rôle de l'opposition officielle dans cette Chambre et son espérance de vie, étant donné ses choix politiques. Alors, nous avons quand même une marge de recul que d'autres peuvent ne pas avoir dans les circonstances. Il faut traiter les députés, bien sûr, par rapport à leurs responsabilités. Prétendre, en faisant ce que je qualifie de petite politique, que les députés sont soit surpayés, soit qu'ils touchent des pensions trop élevées et l'affirmer comme ça, *ex cathedra*, sans autre étude, amène, à mon avis, une dégradation additionnelle du rôle du député dans la société.

On n'a pas manqué d'occasions, dans le passé, pour déprécier le rôle des parlementaires qui, souvent, n'est pas apparent. Bien peu vont se soucier du nombre d'heures que les députés peuvent consacrer à leur travail, et ce, sept jours par semaine. Vous savez, madame la Présidente, il n'est pas rare de voir des députés faire des semaines de 75, 80 ou 90 heures, sans même les compter. Alors, il faudrait revoir tout le mécanisme, à la fois d'indemnisation des parlementaires et des régimes de retraite.

Il faut s'assurer aussi de pouvoir recruter des candidats et des candidates de qualité dans la fonction de député. Mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell mentionnait les lois de 1830, 1832, qui ont eu justement pour but de permettre à tout citoyen, du plus riche au plus humble, d'avoir accès aux fonctions de parlementaire. Ce n'est pas en réduisant aujourd'hui certains avantages de façon instantanée que nous allons pouvoir obtenir et maintenir ce cap, qui est de plus en plus difficile à maintenir.

Il faut comprendre que normalement, les élus arrivent à la Chambre des communes dans la période, je dirais, la plus productive de leur vie active, au moment où ils sont en train de se bâtir une carrière professionnelle ou autre, dans les secteurs où ils travaillent. Ainsi donc, lorsqu'un député a terminé son ou ses mandats à la Chambre des communes, il se retrouve très souvent dans une situation précaire, d'autant plus que l'on sait que le taux de roulement des députés à la Chambre des communes du Canada est l'un des plus élevés dans les parlements occidentaux.

Contrairement aux États-Unis, où les parlementaires occupent leurs fonctions pendant environ vingt années, au Canada, il s'agit de cinq à sept ans, ce qui est extrêmement court. On connaît le sort réservé aux députés qui ont été défaits ou qui se sont retirés et leurs difficultés à se trouver un nouvel emploi pour toutes sortes de considérations sur lesquelles je n'élaborerai pas à ce moment-ci. Mais c'est une réalité que nous devons constater dans tous les partis politiques. Il faut donc assurer un minimum de facilités aux députés qui vont prendre leur retraite ou pour